

LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL
PRE DE CORDY
24200 SARLAT LA CANEDA

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

RUGBY

DOSSIER DE CANDIDATURE
Année scolaire 2019-2020

INSCRIPTION

Nom et Prénom du candidat :

Date de naissance :

Classe demandée pour 2019/2020 :

a) Fiche d'inscription

b) Dossier sportif

c) Charte élève

d) Certificat médical de non contre-indication avec un bilan rachidien du médecin traitant obligatoire.

Ce dossier est à rendre pour **fin JUIN 2019**, dernier délai, accompagné des différentes pièces demandées.

Pour tout renseignement :

Mme DELMONT (professeur d'EPS coordonnateur de la section) – téléphone : 06 81 74 00 32

LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

PRE DE CORDY
24200 SARLAT LA CANEDA

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

RUGBY

FICHE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse de la famille :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :

Etablissement scolaire actuel :

Classe :

Régime souhaité : Externat Demi-pension Internat

Classe demandée (précisez la formation 2nd, 1ère, Terminale, Bacpro ...):

Choix des enseignements 1)

2)

Éventuellement 3)

Options ou spécialités pour les autres formations :

Langue vivante 1 :

Langue vivante 2 :

A JOINDRE IMPERATIVEMENT A CETTE FICHE

1/ Une demande d'inscription sur papier libre rédigée par le candidat où apparaissent ses motivations pour intégrer la section sportive rugby et signée par les parents.

2/ Une copie des bulletins des deux premiers trimestres de l'année en cours.

Copies à ne pas rendre pour les élèves ayant déjà donné ces documents.

LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

PRE DE CORDY

24200 SARLAT LA CANEDA

CHARTRE « ELEVE » – SECTION SPORTIVE RUGBY

Chaque élève, membre de la section sportive rugby, bénéficie :

- D'entraînements intégrés à son emploi du temps :

2 x 2 heures par semaine.

Une séance de physique, une séance de spécifique.

- D'un suivi scolaire : préparation à l'orientation, évaluation trimestrielle pour tous (appréciation), mise en place d'un dialogue régulier entre le professeur d'EPS, le professeur coordonnateur, les professeurs principaux, la vie scolaire, le club...

En cas de difficulté scolaire, organisationnelle ou physique, une régulation peut-être mise en place.

- D'un suivi médical.
- D'une éducation à la citoyenneté sportive : information sur les thèmes liés au dopage, à l'entraînement-récupération, à la diététique et à la formation de jeune officiel .
- D'une prise en charge concernant la participation aux compétitions scolaires (déplacements...).

En contrepartie, l'élève s'engage à :

En tant qu'élève je m'engage à...	En tant que joueur, sportif, je m'engage à...	En tant qu'interne, externe, je m'engage à...
Respecter le règlement intérieur de l'établissement (horaires, présence, comportement) Organiser mon travail personnel dans la semaine. Signaler toute difficulté persistante au professeur référent de la section pour un ajustement éventuel.	Être présent à l'ensemble des entraînements Être à l'heure à l'ensemble des entraînements Signaler rapidement toute difficulté physique ou coup de fatigue Adhérer à l'AS du lycée pour pouvoir le représenter lors des compétitions	Avoir une hygiène de vie permettant de concilier études et entraînements Respect du règlement et des horaires de l'internat Distinguer les actes déplacés des autres et ne pas s'y prêter par conséquent.

Signature de l'élève

Signature des parents